

Pour le Recteur et par délégation, la directrice académique

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 41 professeurs des écoles de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM	USUEL	PRENOM	AFFECTATION
MM MICHELI	DE FAMILLE	BERNADETTE	E.E.PU ST MARIA DI LOTA FIGARELLA LCC
ALBERTINI			HAMEAU DE FIGARELLA 20200 SANTA MARIA DI LOTA
MM LE GARF		CORINNE	E.E.PU PRUNELLI DI FIUMORBU LCC
LAMM			ROUTE MONTAGNE 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
MM MASSONI		ISABELLE	E.E.PU BASTIA PROVENCE LOGIS M.REYNOA
			20600 BASTIA
MM CERTAIN		MELINA	E.E.PU BIGUGLIA SIMONE PERETTI
SPECHT			ROUTE DU COLLEGE DE BIGUGLIA 20620 BIGUGLIA
MM PELLONI		VANINA	E.M.PU FURIANI U RUSTINCU
			PARC IMPERIAL 20600 FURIANI
MM GABRIELLI		NADINE	E.E.PU VESCOVATO ARENA
FERRANDI			HAMEAU D ARENA 20215 VESCOVATO
MM VACHER		MAGALI	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
DELOBETTE			

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : BASTIA

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM AGOSTINI		MARIE ANGE	E.E.PU M. VENTURI BASTIA L.C.C. RUE SAINT FRANCOIS 20200 BASTIA
MM JOLY		CELINE	E.E.PU LUCCIANA CASAMOZZA LCC 20290 LUCCIANA
M. HUTH		HERVE	E.E.PU BASTIA CHARLES ANDREI 20600 BASTIA
MM VIGNOLES ZAFRILLA VIGNOLES		SARAH	E.E.PU VESCOVATO ARENA HAMEAU D ARENA 20215 VESCOVATO
MM PERETTI		LILLA	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
MM DIONISI MARIANI		DOMINIQUE	E.E.PU LUCCIANA CASAMOZZA LCC 20290 LUCCIANA
MM AMBROGI		MARIE-CATHERINE	E.E.PU MONTICELLO BILINGUE LCC PLACE MAIRIE 20220 MONTICELLO
M. OTTOMANI		JEAN FRANCOIS	E.E.PU GHISONACCIA LCC BILINGUE RUE SAINT MICHEL 20240 GHISONACCIA
MM BRIERE BERENI BRIERE		ELISABETH	E.E.PU VESCOVATO ARENA HAMEAU D ARENA 20215 VESCOVATO
MM GAUTHIER MISSIER		MAUD	E.E.PU SAINT-FLORENT LCC ROUTE DE BASTIA 20217 ST FLORENT
M. GAROBY		PASQUALE	
MM GUERQUIN		BRIGITTE	E.M.PU PRUNEL. FIUMORBU CAPANELLA LCC 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : BASTIA

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM VANNINI	SAVERIA	E.E.PU BASTIA CAMPANARI BILINGUE LCC 10 RUE SAINT JOSEPH 20600 BASTIA
MM VERDONI	JOSIANE	E.E.PU BASTIA CAMPANARI BILINGUE LCC 10 RUE SAINT JOSEPH 20600 BASTIA
MM SIMONI	VANINA	E.M.PU CORTE SANDRESCHI LCC BILINGUE RUE COLONEL FERACCI 20250 CORTE
MM LOMBARDO	FLORENCE	E.M.PU FURIANI U RUSTINCU PARC IMPERIAL 20600 FURIANI
MM BRADASCHIA	NADIA	E.M.PU BORGIO REVINCO HAMEAU DE REVINCO 20290 BORGIO
MM GUERRINI GINESTRA	CAROLE	E.M.PU BORGIO REVINCO HAMEAU DE REVINCO 20290 BORGIO
MM VINCENTI GONZALEZ	LAURE	E.M.PU SAINT-FLORENT LCC ROUTE DE BASTIA 20217 ST FLORENT
MM GRISCELLI COSTANTINI	CELINE	E.M.PU CORTE PORETTE LCC QUARTIER PORETTE 20250 CORTE
MM GHELARDINI HEYRIES	CHRISTEL	E.E.PU BASTIA CHARLES ANDREI 20600 BASTIA
MM LASTRAJOLI	ELODIE	E.E.PU ZILIA LCC VILLAGE 20214 ZILIA
M. STEFANI	JEAN PHILIPPE	E.E.PU TAGLIO ISOLACCIO LCC 20230 TAGLIO ISOLACCIO
M. AYAD	FARID	IEN BASTIA BIGUGLIA LUCCIANA 5 BIS RUE CHANOINE LESCHI 20293 BASTIA CEDEX

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : BASTIA

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM THOMAS	VALERIE	
MM DEBRAY	PATRICIA	E.E.PU FURIANI GROUPE SCOLAIRE 20600 FURIANI
MM LUCIANI	MURIEL	E.E.PU BASTIA CAMPANARI BILINGUE LCC 10 RUE SAINT JOSEPH 20600 BASTIA
MM FEDERICI	CAROLE	E.M.PU GHISONACCIA MAT BILINGUE LCC RUE DES ECOLES 20240 GHISONACCIA
MM LAURENS	EMMANUELLE	E.E.S. LA CITADELLE RUE DES TURQUINES 20200 BASTIA
MM ROCCHI	STEPHANIE	E.E.PU CASTELLARE DI CASINCA HAMEAU DE SAINT PANCRACE 20213 CASTELLARE DI CASINCA
MM ZUCCARELLI	MARIE FRANCOISE	E.M.PU CORTE PORETTE LCC QUARTIER PORETTE 20250 CORTE
MM ANTONETTI	MARIE MADELEINE	IEN CORTE LCC GROUPE SCOLAIRE SANDRESCHI 20250 CORTE
MM GIOVANNONI MEDORI	ELOISE	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
MM GIORGI SARBIL	CHANTAL	E.M.PU BASTIA T. DESANTI LCC QUARTIER ANNONCIADE 20200 BASTIA

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 09/07/2026

Pour le Recteur et par délégation, la directrice académique

Pour le Recteur et par délégation,

la directrice académique des services de
l'éducation nationale de Haute-Corse

ANNE CHIARDOLA

La Directrice Académique des
services de l'Éducation Nationale

Anne CHIARDOLA

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,

- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs des écoles est de 86.55 %, la part des hommes est de 13.45 %.

- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles est de 87.80 %, la part des hommes est de 12.20 %.